GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – **POSTULAT**

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	**Date**	**Heure**	**Numéro**	**Département(s)**	
	01.12.2014	09:42	14.168	DEF	
	Annule et remplace				

Auteur(s): Andreas Jurt	**Lié à:** (Facultatif, cf. art. 241 OGC)
Titre: Ecole obligatoire: Moins d'état-major de directions d'écoles, moins de paperasse et davantage de focus à l'enseignement	**ad**

Contenu:

La situation dans laquelle les enseignants travaillent se dégrade et le nombre de *"burn-out"*, à Neuchâtel et en Suisse, augmente.

Le rapport 11.106 de janvier 2011 a traité le taux d'encadrement administratif pour arriver en un consensus de 1 EPT de direction pour 475 élèves. Ce poste est subventionné par le canton. A titre de comparaison: VS, 1 poste de directeur pour 850 élèves (1er canton romand dans les études PISA) et SH, qui est aussi très bien placé dans ce classement, n'a tout simplement pas de directeur mais un système d'inspection au niveau cantonal. Pour rappel, en 2011 également avec 100 voix contre 3, le rapport 10.006 "structures de l'école obligatoire neuchâteloise" a été plébiscité pour plus de "régionalisation" de l'école obligatoire.

Développement (obligatoire):

Afin de garantir au mieux la mission première de nos enseignants, qui est celle d'instruire notre relève, ne serait-il pas plus judicieux d'investir dans l'enseignement proprement dit plutôt que dans une structure de conduite pléthorique (nombre de directeurs et surtout de sous-directeurs)? Je pense particulièrement au cercle scolaire de la commune de La Chaux-de-Fonds qui a servi de modèle pour le canton. Cette question nécessite de revoir la structure organisationnelle et fonctionnelle de l'école obligatoire neuchâteloise afin de mieux utiliser nos enseignants. Notre objectif n'est pas de stigmatiser des personnes, mais de mettre en évidence un problème d'organisation. Il ne s'agit pas d'engager davantage de professeurs, mais de mieux utiliser leurs compétences et qu'ils retrouvent un sens dans leur mission pédagogique.

Nous demandons au Conseil d'Etat de revoir à la baisse le taux d'encadrement (fonctions administratives et état-major des directions d'écoles) afin de renforcer ponctuellement le front dans les classes (surtout dans les cycles 1 et 2 et pour les élèves à besoins éducatifs particuliers [BEP])? Les premières années de formation scolaire sont les plus importantes pour imprégner les bases du savoir, sinon - à terme - le coût d'opportunités sera cher pour la collectivité. A titre d'exemple, constatons le nombre de jeunes qui se trouvent sans emploi étant dépourvus de formation. Quant à l'intégration des élèves BEP, elle ne peut réussir que si les moyens adéquats sont mis en œuvre.

Nous demandons au Conseil d'Etat, comment et dans quel délai il va résoudre ce problème de fond avec ses différents partenaires pour rectifier une organisation qui ressemble plus à un "mille-feuille", impuissant de s'attaquer aux vrais problèmes que nos enseignants rencontrent au quotidien? Notre problème primaire en matière d'éducation est organisationnel, induit par un manque de focus et orchestré par des états-majors de directions d'écoles surdimensionnés qui doivent, par définition, justifier leur raison d'être. Ce que les enseignants recherchent avant tout est une personne à qui ils peuvent se référer, capable d'apporter un soutien, une référence cantonale en matière de pédagogie par exemple. Un concept d'organisation apprenante connaît davantage de succès en matière de lutte contre le *"burn-out"*. Trop d'échelons hiérarchiques augmentent le degré de complexité, réduisent le niveau de visibilité et le temps de réponse. Nous voulons une éducation qui forme des citoyens libres et qui est inspirée par la recherche de l'excellence où l'élève est au centre du processus.

L'urgence est demandée: oui ☐ non ☒

Auteur ou premier signataire	**Autres signataires (suite)**
Andreas Jurt	Baptiste Hurni
Autres signataires (nom, prénom)	Fabien Fivaz
Mauro Moruzzi	Théo Bregnard
Olivier Haussener	
Claude Guinand	
Laurent Schmid	
Philippe Haeberli	
Marc-André Nardin	
Didier Boillat	
Daniel Geiser	
Michel Zurbuchen	
Fabio Bongiovanni	
Boris Keller	
Caroline Gueissaz	
Damien Humbert-Droz	
Etienne Robert-Grandpierre	
Mary-Claude Fallet	
Jean-Bernard Steudler	
Raphaël Grandjean	
Daniel Ziegler	
Hughes Chantraine	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

ENVOYER